



EP CDC : TRAVERSONS-NOUS UNE CRISE DE REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE



Il semblerait !

Nous employons le conditionnel, car à la **CFE-CGC** nous préférons la culture du doute aux certitudes. Nous aimons la nuance, les différences subtiles, mais il y a là quelques indices qui nous laissent à penser qu'un décalage profond s'est créé entre vos souhaits, vos attentes, et ce que portent les organisations syndicales du bloc majoritaire.

En premier lieu, parlons du Cosog.

Lors de l'assemblée générale du mois de septembre dernier, 4 organisations syndicales (CFDT, CGT, CFE-CGC, SNUP) étaient en phase pour mettre en place une commission locale « Directions Régionales » (comme cela existe pour Angers, Bordeaux et l'IDF) afin de mieux traiter des problématiques spécifiques aux DR qui sont éclatées géographiquement. **L'UNSA, avec ses 34%, a fait valoir sa minorité de blocage et a voté CONTRE ce projet pourtant majoritaire qui ne verra donc pas le jour !**

Cela n'amène aucun commentaire particulier de notre part. Les personnels des DR apprécieront cette singularité à sa juste valeur.

En second lieu, nous souhaitons revenir sur les signatures des accords sur les rémunérations.

Alors que, par deux fois, **vous avez exprimé majoritairement lors des référendums CFE-CGC votre désaccord** pour une signature des textes proposés (à **65 % lors du premier référendum et à 90 % lors du second**), le bloc CFDT / UNSA a validé le premier accord (prime de 750 €) et réclame aujourd'hui 3,5% pour le second dans un contexte d'inflation à 5,5%. **Ce bloc majoritaire a, de plus, validé un nouvel accord de rupture conventionnelle (RCIA) jusqu'en 2025 ! Cet accord coûtera des millions d'euros chaque année** (pour rappel : 15 M€ pour la RCC en 2022) au détriment de la couverture de l'inflation.

Le bloc majoritaire a fait le CHOIX de privilégier les départs. Inutile de feindre l'indignation lorsqu'il s'agit désormais de gérer la pénurie pour vos augmentations !

- Vous ont-ils consultés sur ces différents thèmes ? NON !
- Ont-ils consulté leurs adhérents ? Peut-être ?
- Ont-ils peur de réponses négatives de votre part qui les mettraient en porte-à-faux ?

Si comme nous, vous détectez des anomalies de représentativité syndicale, l'occasion vous est donnée de les corriger.

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, VOUS ETES LIBRES DE VOTER CFE-CGC ...

CFE-CGC, UNE NOUVELLE DYNAMIQUE SYNDICALE !